

PROCES VERBAL
Assemblée des Déléguées
Lundi 16 octobre 2017, 17h30
Barbiturick

Présents

Comité	Arnaud Lyon – Président
AEML	Mélissa Flück – Secrétaire
	Ysia Wambst – Caissière
	Dimitri Durr – Responsable Relations Estudiantines
	François Mo-Costabella – Responsable Relations Facultaires
	Adrien Waeber – Responsable Relations Publiques
	Sélim Forster – Responsable Affaires Socioculturelles
	Guillaume Barbey – Responsable Barbiturick
	Valentin Tammaro – Responsable Bal de Médecine
	Elisa Corne – Responsable ODP
	Romain de Rivaz – Webmaster
	Meltem Gönel – Responsable Swimsa-Exchanges
	Geraldina Mottini – Responsable Formation

Délégué.e.s	Valérian Morais
BMed1	Farah Hrasnica
	Martijn Sassen

Délégué.e.s	Arnaud Meylan
BMed2	Alice Schnurr Marie Dufour Matthieu Raccaud
Délégué.e.s	Alexander Jucht
BMed3	Bruno Mayor Henri Perrin Floriane Maillard
Délégué.e.s	Cédric Fricker
MMed1	Alessandro Ishii Maxime Lalancette
Délégué.e.s	Mathilde Mantelli
MMed2	David Ruchat Loup Martinez
Délégué.e.s	Illire Rustemi
MMed3	Eléonore Campiche

Ordre du jour :

- 1. Acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Communications**
- 3. Nouveau programme passerelle en médecine**
- 4. Projet de concours de première année de l'UNIGE**
- 5. Santé des étudiants : projets en cours et objectifs**
- 6. Projet d'évaluation de qualité de l'enseignement par professeur**
- 7. Guideline de qualité minimum pour les supports de cours**
- 8. Conférence Aleida Guevara : retour sur l'événement**
- 9. Modification des statuts : liberté d'initiation de projets durant la période estivale**
- 10. Publication de la vidéo de présentation du comité de l'AEML**
- 11. Présentation du comité des affaires socioculturelles : fonctions et objectifs**
- 12. Vérificatrices des comptes**
- 13. Compte de dépôt de l'AEML**

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

2. Communications

François Mo-Costabella annonce que les votes se font à la majorité simple, mais qu'ils ont uniquement une valeur indicative car toutes ces votations se feront à nouveau à l'AG.

3. Nouveau programme passerelle en médecine

Cette année, le nouveau programme passerelle entre en vigueur. Un programme passerelle était déjà présent auparavant et se faisait sur dossier sans réelles conditions d'acceptation claires (faisait entrer en troisième année de médecine des titulaires d'un bachelor).

L'objectif du canton de Vaud est de former 245 médecins par année, c'est-à-dire qui terminent leur sixième année.

La passerelle est une des solutions données à l'École de médecine pour augmenter le nombre d'étudiants (projet fédéral). L'ancienne passerelle permettait à 8 étudiants de faire la passerelle, tandis que la nouvelle permet jusqu'à environ 30 étudiants d'intégrer le cursus.

Déroulement :

1. Sélection des candidats :

- ✓ Doivent être titulaires d'un Bachelor en biologie ou en sciences de la vie.

- ✓ Inscription à un examen d'entrée (un oral et un écrit tous deux éliminatoires).
 - ✓ Concours avec un seuil minimal d'exigence qui permet à maximum 30 personnes de passer (mais il peut y en avoir moins !)
2. Cours de mise à niveau l'année précédant l'entrée en troisième année de Bachelor en médecine.
 3. L'été qui suit, un mois de cours de mise à niveau mis sur pied par la FBM dans le but de rattraper les bases.
 4. Entrée des candidats en troisième année, censés avoir les bases nécessaires pour être à jour avec le premier semestre (liste de prérequis).
 5. Durant l'année, ils suivent les cours et continuent en même temps de suivre des cours de mise à niveau (à la place des cours à option).
 6. N'obtiennent pas de Bachelor en médecine mais peuvent ensuite entrer en première année de master.

L'objectif final est d'arriver à intégrer 30-35 étudiants dans le cursus en 2022.

Ce programme est ouvert à tous les étudiants de Suisse, pas uniquement les étudiants de l'UNIL ou EPFL.

Un problème qui a pu être constaté est que la mise à niveau n'est pas évaluée, elle est validée uniquement par la présence.

Questions :

Les délégués se demandent comment cela va se passer, car la volée de 2^e est déjà trop grande.

L'École de médecine est en train de chercher des solutions :

1. Elle envisage d'intégrer des podcasts vidéo.
2. L'auditoire César Roux a été longtemps prêté par le CHUV en attendant que les nouveaux auditoires soient construits ; le récupérer n'est pas une solution envisageable.

Le projet des nouveaux auditoires a été lancé il y a 10 ans, dans l'optique de pourvoir au manque de capacité des salles, mais il y a eu un problème d'anticipation. Le canton de Vaud est responsable de ces auditoires.

Dans tous les cas, le nombre d'étudiants passerelle accepté dépendra de la capacité de la volée à accueillir de nouvelles personnes.

Votation :

Soutenez-vous le programme passerelle tel que présenté aujourd'hui ?

- Oui – 73% (11 voix)
- Non – 27% (4 voix)

En réalité nous n'avons pas notre mot à dire, le projet est déjà lancé. Ce sondage permet toutefois de donner la position des étudiants en médecine. Le projet a quand même beaucoup évolué grâce à l'avis des étudiants. L'AG n'a pas non plus le pouvoir de décision.

4. Projet de concours de première année de l'UNIGE

Suite à la problématique de la trop grosse volée de 2^e (275 étudiants), engendrée par l'énorme volée 2016-2017 des étudiants en première année (presque 750), l'École de médecine souhaite trouver des solutions pour mieux réguler le nombre d'étudiants. C'est pourquoi elle envisage de procéder à un système de concours similaire à celui de Genève.

UNIGE : nouveau système de concours depuis l'année académique 2016-17 :

- 3 examens à la fin de l'année dont les points QCM sont additionnés pour faire une seule note.
- Il faut faire partie des 140 meilleurs étudiants pour passer l'année.
- Le barème est fixe ; il est donc possible d'avoir 4 sans toutefois être sélectionné pour la 2^e.

- Les étudiants ayant 3 ou moins ont un échec définitif ; les autres peuvent reconcourir l'année suivante.

Avantages :

- Transparence (on sait que c'est un concours).
- Suffisamment de places en deuxième année.
- Pas d'échec académique, système à part des autres facultés.
- Meilleur contrôle des places de stages.

Désavantages :

- Source de stress pour les étudiants.
- Augmentation de la compétitivité entre les étudiants ; nuit à l'esprit d'entraide.
- Perte de la flexibilité du nombre d'étudiants sélectionnés pour la 2^e.

A Lausanne, la première année n'est pas réellement un concours car le barème est flexible, le nombre d'étudiants qui passe change chaque année.

Les barèmes sont établis selon la difficulté de l'examen et sont plus ou moins fixes.

La décision concernant la mise en place d'un concours sera prise au Conseil d'Etat. Nous souhaitons que les étudiants donnent leur avis afin que la Faculté le prenne en compte lors des discussions.

Pour information, le Conseil d'Etat du canton de Vaud est fortement opposé au *numerus clausus*, dans l'optique d'être le plus équitable possible et de donner une chance aux étudiants de travailler pour les examens concernant leur choix d'études.

Votation :

Soutenez-vous le projet de concours tel que présenté aujourd'hui ?

- Oui – 15%
- Non – 85%

5. Santé des étudiants : projets en cours et objectifs

L'année passée, Raphaël Porret avait lancé un questionnaire aux différentes volées pour sonder la santé mentale des étudiants. Suite à cela, l'association MedSics s'est créée et le comité AEML souhaite continuer le projet concernant la santé mentale en général.

1. On souhaite qu'un questionnaire soit mis en place par l'Unité pédagogique afin que la Faculté prenne en compte ces chiffres et que ces ceux-ci soient objectivés sur plusieurs années.
2. Sylvie Berney, responsable de la consultation psychiatrique de l'Unil (première consultation gratuite), donne des cours aux coachs de l'EPFL. On souhaite instaurer la même chose pour les marraines de médecine. On espère lancer ces séances l'année prochaine. Ce cours permet de détecter les faiblesses psychologiques, d'apprendre comment transmettre quelqu'un à un professionnel et d'être au courant des différents services en place. Nous allons faire un premier essai cette année avec les membres de MedSics et du comité de l'AEML. On souhaite collaborer avec cette association pour ce projet. L'idée est que cela soit également piloté par l'AEML afin que chaque parrain ait une base pour aider ses filleuls et qu'au final chaque étudiant en médecine ait suivi cette formation. Même si la plupart des parrains ne voient pas beaucoup leurs filleuls, cela permettra de leur donner des pistes pour savoir quoi faire et de sensibiliser les gens qui ont envie de s'impliquer.
3. Prof. Hornung souhaite organiser une séance chez la volée des premières à la fin du module 1.1 pour voir comment ils se sentent. Cela va être reconduit deux fois au deuxième semestre. Il souhaite également lancer des cours « mindbody ».
4. MedSics souhaite mettre en place des workshops afin de donner des outils aux étudiants.

6. Projet d'évaluation de qualité de l'enseignement par professeur

Aujourd'hui, l'évaluation se fait essentiellement par module. Le but de ce projet est d'avoir une évaluation plus fine afin que les professeurs sachent plus précisément ce qu'ils ont à améliorer.

L'Unité pédagogique mettrait en place les questionnaires.

Problèmes éventuels :

- Risque de défouloir.
- Opposition possible de certains professeurs.
- Taux de réponses faible.

A l'EPFL, les évaluations se font par professeur et tout commentaire qui contient une injure n'est pas pris en compte ; ce système fonctionne bien et a un bon taux de réponses.

Il faut vraiment encourager les étudiants à remplir ces questionnaires !

Quid d'une évaluation à la fin de chaque cours ?

L'AD et l'AG n'ont aucun pouvoir décisionnel à ce propos, le but est d'avoir l'avis des étudiants avant d'en parler à l'École de médecine.

Votation :

Soutenez-vous le projet d'évaluation par professeur ?

- Oui – 69% (11 voix)
- Non – 31% (5 voix)

7. Guideline de qualité minimum pour les supports de cours

Le but de ce projet est de proposer une guideline de critères de qualité de strict minimum des supports de cours. (Si les critères sont trop élevés, rien ne va bouger ; s'attaquer à ce qui relève du manque de professionnalisme). On pense également mettre à disposition des professeurs un guide de recommandations non contraignant et dans le but d'aller plus loin.

Nous souhaitons proposer ce projet à l'École de médecine.

Guideline de qualité minimum des supports de cours :

- Tout graphique ou image ou texte doit être dans une résolution lisible sans effort et exploitable.
- Les graphiques ont des légendes sur les axes.
- Les formules sont justes et ne comportent pas de simplifications abusives.
- Tout acronyme apparaissant dans le cours est défini au minimum une fois (lexique au début ou à la fin du cours).
- Le cours est mis en ligne au plus tard à 18h la veille du cours.

Guide de recommandations :

- Préciser ce qui n'est pas nécessairement à savoir mais qui est présent à titre illustratif.
- Définir les termes médicaux complexes avec lesquels les spécialistes sont familiers mais pas les étudiants au début du cursus.
- Redonner les acronymes à chaque page.
- Numérotation des slides.
- Ne pas mettre d'arrière-fond coloré (sauf le noir pour la radiologie).
- Format PDF, 1 slide par page.
- Titre du document avec : date, nom du professeur, nom du cours.
- Vérifier que les animations ne perturbent pas l'impression.
- Vérifier que les liens vidéo soient fonctionnels.
- Indiquer un livre de référence.

Questions :

- Qui va vérifier ? Quel est le moyen de pression ?
L'idée est qu'il y ait un rappel de l'Ecole de médecine en cas de manquement.
- Ne pourrait-on pas engager un étudiant par volée qui serait payé par l'Ecole de médecine pour revoir les cours ?
- Quid des supports de cours en anglais ?

Votation :

Soutenez-vous le projet de guideline pour les supports de cours ?

- Oui – 93% (14 voix)
- Non – 4% (1 voix)

8. Conférence Aleida Guevara : retour sur l'événement

Cette conférence a posé un souci de budget, car il y eu beaucoup de problèmes d'organisation, l'événement ayant été organisé durant l'été après l'AG de printemps et au moment de la passation.

Durant l'AG extraordinaire qui en a découlé, nous avons voté que l'AEML financerait l'événement à hauteur de 3000.-.

Beaucoup d'éléments auraient pu mieux se dérouler.

Finalement, il y a beaucoup de retombées positives de cet événement exceptionnel. La conférence a accueilli 550 personnes, dont des invités d'honneur, et tout s'est bien passé. La Société vaudoise de médecine (SVM) a eu beaucoup de plaisir et entame désormais une collaboration avec nous.

9. Modification des statuts : liberté d'initiation de projets durant la période estivale

L'entier des activités de l'AEML est déterminé durant les Assemblées Générales. L'AG de printemps étant mangée par les élections, tout se décide durant l'AG d'octobre. Rien ne se passe du mois d'avril au mois de septembre car personne n'est là, alors que certains projets pourraient continuer ou prendre place.

L'objectif de cette modification des statuts est que l'AEML ait une certaine liberté d'action durant l'été en lui octroyant un budget. Il y aurait quand même une AG extraordinaire si un projet nécessite un gros budget.

Questions :

- Comment procéder : budgétiser chaque année et votation à l'AG précédent l'été en concerné ?
- Comment mandater un projet au nom de l'AEML sans que cela soit voté ?

Votation :

Soutenez-vous la modification des statuts en vue d'une liberté d'initiative pendant l'été ?

- Oui – 100 % (15 votes)

10. Publication de la vidéo de présentation du comité de l'AEML

Pour sa vidéo de présentation, le comité AEML a choisi le thème de la prison, car les nouveaux auditoires de la rue César-Roux 19 font penser à cela. Les protagonistes représentaient donc des malfrats, dont un néo-nazi.

La vidéo a plutôt eu une bonne réception dans la plupart des volées, mais il y a eu un problème dans la volée des 5^e. La professeure présente a interrompu la vidéo car elle a été bouleversée par ses images. Elle n'a pas laissé le comité se présenter et lui a demandé de quitter la salle.

La scène qui a fait le plus parler d'elle est celle concernant la reprise du film « American History X ».

Suite à cette polémique, plusieurs personnes nous ont enjoint de ne pas publier la vidéo sur internet.

Le comité souhaite publier la vidéo sans censure avec un disclaimer. Il pense qu'il n'y a aucune promotion du racisme dans la vidéo et espère que le mail envoyé a pu calmer les esprits. Il souhaite pouvoir garder une certaine impertinence dans l'humour. De plus, beaucoup d'autres vidéos qui ont déjà été publiées ne sont pas « politiquement correctes ».

Le comité précise que la vidéo a été tournée dans une super ambiance et que beaucoup de personnes ont participé.

Remarques de l'Assemblée :

- Est-ce que cela vaut la peine de prendre le risque que cette publication soit mal reçue ?
- On ne prend pas en compte les gens en souffrance. Est-ce qu'en tant que personnes éduquées c'est bien de présenter cela ?
- Alice Schnurr nous rapporte un cas de jurisprudence en Suisse : dès le moment où sciemment tu publies la croix gammée dans le domaine public, tu es considéré comme coupable parce que tu favorises une polémique.
Il faut demander l'avis d'une femme de loi avant de soumettre cela au vote à l'AG d'octobre et également regarder sur le site de la confédération ce qu'il en est.
- Le comité n'a pas le soutien de toute l'AEML, et cela concerne toute l'AEML. Veut-on associer la croix gammée à notre association ?
- Discreditation de l'armée suisse avec l'utilisation de son uniforme dans la vidéo.
- Il faut expliquer d'où proviennent les armes dans le disclaimer.

On souhaite proposer 3 choix à l'AG : publier la vidéo telle quelle, la publier censurée ou ne pas la publier.

Votation :

Soutenez-vous la publication en l'état de la vidéo du comité AEML avec un disclaimer ?

- Oui – 14% (2 voix)
- Non – 86% (12 voix)

11. Présentation du comité des affaires socioculturelles : fonctions et objectifs

Cette année, le comité des affaires socioculturelles est nouvellement formé.

Il est formé de 4 membres :

- La Responsable des affaires socioculturelles
- Deux responsables sport et culture
- Une responsable communication

Un cahier des charges sera créé au début d'année.

Buts :

- Proposer des événements plus variés, p.ex. des événements sportifs.
- Réaliser des vidéos de qualité.

Il n'est pas prévu de faire du bénéfice. En revanche, il pourrait être bien à terme d'ouvrir un compte.

12. Vérificatrices des comptes AEML, ODP, Barbiturick

Les vérificateurs des comptes de l'AEML, de l'ODP et du Barbiturick ont été élus :

- **Mathieu Raccaud** pour les comptes de l'AEML
- **Bruno Mayor** pour le compte de l'ODP
- **Arnaud Meylan** pour le compte du Barbiturick

13. Compte de dépôt de l'AEML

Selon les statuts, en cas de bénéfice de l'ODP une partie peut être transférée sur le compte d'exploitation de l'AEML ou sur le compte de dépôt sur proposition de l'AD. Suite à des dépenses du comité de l'année passée, le compte de dépôt est actuellement à 37'000.- alors qu'il devrait s'élever à 40'000, c'est pourquoi l'AD propose un transfert de 3000.- du compte de l'ODP (qui s'élève à 28'000.- et qui doit avoir un minimum de 17'000.- selon les statuts) au compte de dépôt de l'AEML.

Ce transfert a été accepté à 100%.

Arnaud Lyon
Président

Mélissa Flück
Secrétaire